



VILLE DE PÉRIERS

COMPTE RENDU N° 2015/5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUIN 2015

<b>Séance du : Jeudi 18 juin 2015</b> Date d’Affichage du compte-rendu :	L’an deux mille quinze, <b>le 18 juin à 19h30</b> , le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire par convocations individuelles expédiées le vendredi 12 juin 2015, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Le Maire.
<b>Nombre de Conseillers :</b>  ☞ En exercice : 19  ☞ Présents : 12  ☞ Absents : 7	Monsieur Gabriel <b>DAUBE</b> , Maire, Madame Marie-Line <b>MARIE</b> et Monsieur Alain <b>BARRE</b> , Marc <b>FEDINI</b> , Adjoint,  <u>Mesdames</u> , Céline <b>DELAFOSSÉ</b> , Françoise <b>DESHEULLES</b> , Monique <b>LEBRUN</b> , Isabelle <b>LEVOY</b> , Conseillères. <u>Messieurs</u> Bertrand <b>LEBOUTEILLER</b> , Jean- Michel <b>LE CONTE</b> , Denis <b>LENESLEY</b> , Guy <b>PAREY</b> , Conseillers.  <u>Absents excusés</u> : Maryvonne <b>BLYTH</b> , Odile <b>DUCREY</b> (pouvoir à Mr <b>BARRE</b> ), Fanny <b>LAIR</b> , Maryline <b>MESSAGER</b> , Jérôme <b>LECONTE</b> , Michel <b>LETANG</b> , Damien <b>PILLON</b>
<b>Ont Assisté également à la réunion</b>	Yolande TONA, Secrétaire Générale
<b>Secrétaire de Séance :</b>	<b>Isabelle LEVOY</b>

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2015

**1. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES (code 9)**

Code 9.1 Autres domaines de compétences de communes

---

**1. Proposition de création d’une commune nouvelle**

*Questions diverses*

**Madame Isabelle LEVOY** est désignée comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

**Approbation du procès verbal de la séance précédente :**

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Point 1- Délibération 2015.6.574 Proposition de création d'une commune nouvelle**

Code Nomenclature : *9.1 Autres domaines de compétences des communes*

*Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le 1<sup>er</sup> octobre 2012, une délibération avait été prise proposant de créer une commune nouvelle avec ses communes voisines en application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010. Cette proposition faisait suite à l'échec du projet préfectoral de fusionner les deux communautés de communes de Lessay et de Sèves-Taute.*

*Pourtant proposé avec l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire, les communes n'ont pas souhaité y donner suite. Depuis lors la situation de nos petites communes s'est encore dégradée :*

- *constitution de deux grands pôles intercommunaux aux portes de notre territoire (Saint-Lô Agglo et Communauté du Bocage Coutançais) captant l'essentiel des ressources,*
- *baisse très importante des dotations de l'Etat,*
- *regroupement obligatoire de communautés de communes en 2016, ces nouveaux grands EPCI nécessitant la création de pôles communaux structurants forts en leur sein,*
- *problématique d'investissements devenue complexe ((gymnase, salle culturelle, assainissement, accueil de nouvelles entreprises) dans la communauté de communes Sèves-Taute en raison de sa trop petite taille et de ses moyens financiers limités,*
- *forte persistance d'intérêts communaux propres au détriment de la communauté de communes Sèves-Taute (faible intégration, redistribution des ressources, renforcement du Bourg-centre),*
- *plusieurs communes nouvelles sont en cours de création dans le Centre-Manche marginalisant notre propre territoire (après la perte du canton, la perte du siège intercommunal ?)*

*Tirant les conséquences de cette situation et prenant en compte les modifications législatives, soutenues par l'Assemblée des Maires de France et facilitant la constitution de communes nouvelles, le Conseil municipal de Périers souhaite relancer le projet de commune nouvelle avec détermination.*

*Il suppose bien entendu une volonté forte des citoyens des petites communes pour surmonter et dépasser le compréhensible attachement à une structure ancestrale. Il ne s'agit pas de faire disparaître les communes, chacune gardant son identité avec un Maire délégué (Adjoint de la Commune nouvelle), mais chacun doit bien comprendre que notre modèle est dépassé et qu'au contraire une union bien comprise et bien organisée viendra renforcer chacun des lieux du territoire regroupé, il suffit juste de penser à l'avenir de nos enfants.*

**Le conseil municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU**, la loi du 16 décembre 2010, et plus précisément son article 21,

**VU, le code général des collectivités territoriales**, et plus précisément les articles L2113-2 et suivants,

**CONSIDERANT** que la création d'une commune nouvelle apparaît comme un outil efficace de gestion publique, qui permettrait de mutualiser les moyens techniques et financiers de l'ensemble des communes, tout en conservant leur identité propre,

**CONSIDERANT** que l'initiative de cette création apparaît plus pertinente à l'échelle communautaire, ce qui permettrait de conserver la proximité et le dialogue déjà présent entre les élus du territoire,

**CONSIDERANT** que la démarche doit être volontaire et que l'ensemble des communes qui seraient intéressées doivent pouvoir y adhérer librement,

**CONSIDERANT** qu'une discussion doit désormais être menée avec chacune d'elles,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : PROPOSE** de créer une commune nouvelle comprenant les Communes membres de la Communauté de communes Sèves- Taute.

**Article 2 : PROPOSE** de réunir l'ensemble des Maires des Communes concernées afin de travailler sur ce projet en étroite collaboration.

**CONSIDERANT** que les membres du conseil municipal souhaitent insister sur le volontariat des communes qui pourraient être intéressés dans cette démarche,

**Article 3 : ACCEPTE** également toute proposition d'adhésion provenant de Communes extérieures, non membres de la Communauté de Communes Sèves- Taute.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Fait à Périers, le 6 juillet 2015,**

**Le Maire,**

**Gabriel DAUBE**